

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 828

présenté par

M. Ciotti, M. Fillon, M. Ginesy, Mme Dalloz, M. Dhuicq, M. Jean-Pierre Vigier, M. Salen, M. Le
Mèner, M. Labaune, M. Moudenc, M. Straumann, M. Larrivé et M. Vitel

ARTICLE 13

- I. – Supprimer les alinéas 1 à 14.
- II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l’amendement n° 6.